

comme vous le savez, sont en grande partie d'origine glaciaire; l'on ne croit pas non plus que la quantité d'eau provenant de la fonte des neiges soit excessive. Toutefois, ce sont là des questions qu'on étudie à l'heure actuelle et qu'on examinera de nouveau en juin quand nous nous réunirons.

Or, en ce qui concerne l'aménagement hydro-électrique lui-même et les risques que courent les poissons, et particulièrement les petits poissons qui descendent le fleuve,— question dont a parlé le général Pearkes,— le danger devient le plus grave aux barrages dont la hauteur de chute dépasse 200 pieds. D'après les renseignements qui ont été réunis, il semble que, si certaines dispositions sont prises, la mortalité des jeunes poissons ne soit pas excessive jusqu'à 200 pieds. Cela dépend aussi, dans une mesure très considérable, de la sorte de roue qui serait utilisée. Si l'on emploie certaines turbines qui ne causent pas une trop grande perte de rendement, les poissons peuvent passer à travers. Ce sont là des possibilités qu'on étudie avec beaucoup de soin et au sujet desquelles nous recevrons un rapport assez bien documenté en juin de cette année au plus tard, je crois.

Quant à ces très hauts barrages, les poissons semblent être tués moins par la machinerie que par le changement de pression. Nos experts du ministère des Pêcheries ne veulent pas entendre parler de barrages de 400 pieds, ou d'autres installations de ce genre, là où des poissons remontent le fleuve. C'est le grand facteur qui a éliminé la possibilité de cet important aménagement hydro-électrique à Moran, au nord. Il s'agit d'un barrage de 450 pieds ou plus qui serait situé juste à l'endroit où remontent et descendent le plus grand nombre de poissons. En ce moment, comme le général Pearkes l'a indiqué, personne ne sait quelles dispositions pourraient être prises pour permettre aux poissons de franchir ce barrage. Je crois que, si les poissons ne nous posaient pas de problème, l'aménagement projeté à Moran serait très important; il serait utilisé très tôt par les autorités de la Colombie-Britannique et exploité plus pleinement. Au problème que pose ici le poisson, personne n'a trouvé de solution.

D'autre part, en descendant la rivière Eagle jusqu'au lac Shuswap, et en descendant la partie sud de la Thompson, puis en continuant jusqu'au Fraser et en descendant le Fraser, à cause de la nature même de ces vallées et du fait que nous ne pouvons pas produire des crues excessives parce que les saumons frayent dans le fleuve, nous serons obligés de construire une série de barrages ayant des hauteurs de chute relativement basses. Cela serait un peu plus coûteux, mais on est convaincu que ce facteur ne sera pas prohibitif; toutes ces questions sont à l'étude.

Il y a une autre question que nous étudions à l'heure actuelle, conformément à des dispositions prises au sein de la commission; cette question se rapporte à la construction d'ouvrages de régularisation des eaux dans l'Okanagan où nous avons entrepris des travaux sur une très longue étendue de la rivière en vue de faciliter le frai des saumons. Ces travaux sont, pour ainsi dire, la conséquence des ouvrages de régularisation des eaux qui sont déjà terminés. Les résultats en ce qui concerne la procréation du dos bleu sont vraiment immenses. Ce qui nous importe davantage, c'est que nous apprenions à adapter la technique de la régularisation des eaux aux exigences de la reproduction du saumon. Ces expériences qui se pratiquent dans l'Okanagan auront un effet très utile sur tout ce que nous ferons dans le Fraser dans les années à venir.

D. Bref, vous assurez le comité qu'on étudie avec soin l'intérêt de l'industrie de la pêche?— R. Certainement. Nos experts du ministère des Pêcheries s'intéressent à ce projet parce qu'ils savent que, même si nous ne pouvons pas trouver un moyen de protéger les poissons, ces régions vont manquer d'électricité. Il nous faut trouver un moyen et ce moyen est de régulariser les eaux de la rivière en intervenant de l'extérieur plutôt qu'en tuant les poissons dans la rivière.